



Comité exécutif

272^e réunion

21 septembre 2010 (09h30)

Londres, Angleterre

Ordre du jour provisoire

Point	Document
1. Ordre du jour provisoire et calendrier des réunions – à adopter	EB-3975/10
2. Voix et contributions	
2.1 Voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2009/10 – à approuver	à venir
Le Secrétaire fera rapport.	
2.2 Répartition initiale des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2010/11 – à noter	à venir
Des documents contenant la base statistique pour la répartition des voix proposée pour les Membres exportateurs et les Membres importateurs et la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2010/11 seront diffusés.	
3. Programme des activités pour 2010/11 – à examiner	à venir
Le Comité examinera un projet de programme révisé des activités pour 2010/11 avant de soumettre une recommandation au Conseil.	
4. Projets de mise en valeur du café	
4.1 Projets en cours d'examen par l'OIC – à examiner	à venir
Les propositions de projets nouvelles et révisées devant être examinées en septembre 2010 ou mars 2011 devront parvenir au Directeur exécutif avant le 25 juin 2010 ou le 17 décembre 2010 au plus tard, respectivement. Le Chef des opérations présentera le rapport du Comité virtuel de présélection (CVP) sur les nouvelles propositions de projets.	

- 4.2 Projets en cours d'examen par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) – à noter** à venir
- Le Chef des opérations fera rapport sur les projets en cours d'examen par le FCPB, y compris les projets examinés par le Comité d'évaluation des projets et le Comité consultatif du FCPB en juillet 2010.
- 5. Mise en œuvre du Programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ) – à examiner** à venir
- Le Chef des opérations présentera des rapports sur les classifications des Arabicas et des Robustas et sur la mise en œuvre du PAQ.
- 6. Questions financières et administratives**
- 6.1 Rapport du Comité des finances – à examiner** à venir
- Le Président du Comité des finances fera rapport sur les réunions du Comité des finances de juillet et septembre 2010, y compris sur la situation financière.
- 6.2 Projet de budget administratif pour l'exercice 2010/11 – à examiner** à venir
- Le Comité examinera la recommandation du Comité des finances sur le projet de budget administratif.
- 6.3 Paiement des arriérés – à examiner** verbal
- Conformément aux dispositions des Résolutions 430 (République démocratique du Congo) et 437 (Nicaragua) le Directeur exécutif est invité à informer le Comité exécutif du respect des conditions de ces Résolutions. Le Directeur exécutif fera rapport.
- 6.4 Nomination d'un vérificateur agréé – à examiner** verbal
- La Règle 62 du Règlement de l'Organisation dispose que le Directeur exécutif nomme annuellement un vérificateur agréé en consultation avec le Comité exécutif. Le Comité examinera la recommandation du Comité des finances.
- 6.5 Comité des finances 2010/11 – à nommer** verbal
- Le mandat du Comité des finances en vertu de l'Accord de 2001 (document WP-Finance 2/04) dispose que le Comité est nommé par le Comité exécutif à sa réunion de septembre. A la lumière des progrès de l'Accord de 2007, le Comité exécutif souhaitera peut-être nommer les membres du Comité des finances pour une année supplémentaire.

6.6 Autres questions financières et administratives – à approuver verbal

Le Directeur exécutif fera rapport.

7. Questions diverses – à examiner verbal

8. Prochaine réunion – à noter verbal

La date de la prochaine réunion du Comité exécutif sera confirmée.